

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°16/2015****OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Excusés : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 20**SÉANCE DU 13 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2015, il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits et des changements d'imputation.

Par conséquent, il propose de procéder aux modifications présentées dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Terrasse des Arts	2313-262	1 670		
Dépenses imprévues		-1 670		
TOTAUX		0		

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Contentieux (suite à jugement)	6227	215 910		
Autres produits exceptionnels (remb.Assurance)			7788	215 910
TOTAUX		215 910		215 910

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative présentée dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Emile BEZZONE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 21 MAI 2015
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 21 MAI 2015

